

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

**SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015**

~~~~~

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Monsieur Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Monsieur André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

REÇU

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Monsieur Daniel LACRAMPE, le 9 OCT. 2015
Madame Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Gérard ROSENTHAL, SOUS-PRÉFECTURE
Madame Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Madame Henriette BONNET, OLORON STE MARIE

~~~~~

### 25 - FOURNITURE D'ELECTRICITE : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CONSULTATION DE MISE EN CONCURRENCE DES FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

Monsieur Daniel LACRAMPE expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les sites, dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kVA, ne pourront plus bénéficier des tarifs réglementés d'électricité.

En effet, l'achat d'électricité est conditionné par la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'électricité) qui prévoit :

- La mise en concurrence obligatoire pour les puissances supérieures à 36 kVA (tarifs « jaunes » et « verts ») avant le 31 décembre 2015.
- La possibilité de conserver les tarifs réglementés pour les puissances inférieures à 36 kVA (tarifs « bleus »).

.../...

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, il a été décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie souhaite s'engager dans cette démarche avec la CCPO, l'Abattoir du Haut-Béarn, l'Abattoir d'Ossau, et le SICTOM du Haut-Béarn afin de bénéficier d'économies d'échelle et de mutualiser la compétence des services. La Communauté des Communes a délibéré en séance le 23 juin dernier.

Dans le cadre de cette procédure, l'article 8 du Code des Marchés Publics prévoit :

- La signature d'une convention constitutive de groupement,
- La désignation d'un coordinateur : la Communauté de Communes du Piémont Oloronais,
- Si nécessaire, la création d'une commission d'appels d'offres. Notre représentant pourrait être Monsieur ROSENTHAL, la commission étant présidée par le représentant du coordonnateur,
- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

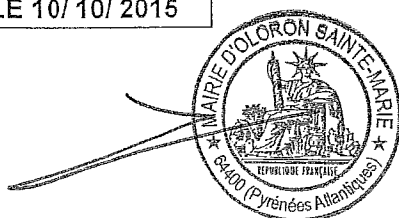
La consultation sera engagée dans le cadre de la procédure selon les seuils du Code des Marchés Publics.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires, notamment la signature de la convention de groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer la consultation pour l'achat de fourniture d'électricité et à signer le marché correspondant,

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 05 octobre 2015.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/ 10/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

